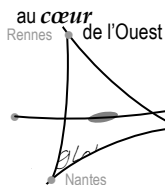


AVIS GLOBAL
DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT
DU PAYS DE CHATEAUBRIANT

CONTRATS DE TERRITOIRE
2005 / 2007



HISTORIQUE

Dans le cadre de la mise en place des nouveaux dispositifs de contractualisation, le Conseil Général et le Conseil Régional ont affirmé leur volonté commune d'associer la société civile et les forces vives des territoires à travers les structures de démocratie participative telles que le Conseil de Développement. Dans le respect de cette volonté politique forte, le Conseil de Développement du Pays de Châteaubriant s'est attaché à participer activement aux côtés du Syndicat Mixte à l'élaboration du Contrat de Territoire et du Contrat Territorial Unique, appelés de manière générique « Contrats de Territoire ».

Cette participation s'est traduite concrètement par **une présence constante à toutes les réunions techniques** qui ont eu lieu aux différents stades d'élaboration des Contrats avec les Directeurs Généraux des Services des 3 Communautés de Communes ; **par la rédaction de certaines parties de la Convention d'Objectifs à 6 ans** (vie associative, environnement et énergies, mobilité, insertion sociale et professionnelle des femmes) ; et par la proposition de fiches actions susceptibles d'être inscrites dans le cadre de ces deux dispositifs. Ces 3 fiches s'intitulent :

- **Mise en réseau et structuration de la vie associative ;**
- **Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des femmes par le développement des services ;**
- **Etude de faisabilité pour la mise en synergie des acteurs de l'environnement du Pays de Châteaubriant.**

Par ailleurs, le Conseil de Développement a été associé aux réunions de présentation officielle des Contrats de Territoire organisées par la Communauté de Communes de la Région de Nozay et la Communauté de Communes du Secteur de Derval. Il a en effet assisté à la séance plénière des 7 conseils municipaux de la Communauté de Communes de la Région de Nozay organisée le 30 août 2005 pour présenter aux élus le programme d'actions intercommunal finalisé. La Communauté de Communes du Secteur de Derval a opté pour une communication différente : le programme d'actions est présenté au sein de chaque Conseil Municipal. 7 réunions sont ainsi programmées. Le Conseil de Développement a participé à la première réunion organisée sur la commune de Saint-Vincent des Landes le 3 octobre dernier.

Les membres du Bureau, les Présidents de commissions thématiques ainsi que l'ensemble des membres des 4 collèges qui composent le Conseil de Développement (associations, élus, entrepreneurs, salariés) se sont également mobilisés pour apporter leur contribution propre.

Les membres du Bureau ont été informés régulièrement de l'évolution du travail de préparation des Contrats et ont débattu à plusieurs reprises sur le contenu de la Convention d'Objectifs et du programme d'actions. A la demande du Conseil Général, le Bureau s'est en effet exprimé sur le projet de programme d'actions lors de sa séance du 1^{er} septembre dernier (Cf. avis préliminaire du Bureau du 01/09/05).

Dans ce même objectif, les Collèges se sont réunis le 14 septembre 2005 pour examiner le projet global et débattre de la pertinence et de la cohérence des actions projetées en référence aux objectifs de la Charte de Pays à 10 ans (Cf. synthèse des débats).

Citoyens et acteurs du territoire se sont ainsi rassemblés pour exprimer leur sentiment quant à ce projet pour le Pays pour les 3 prochaines années. **Les débats ont été riches et critiques. Ils se sont révélés sources de propositions nouvelles s'inscrivant déjà dans la perspective d'une seconde génération de contrat (2008-2010).**

Il est à souligner que la participation globale du Conseil de Développement à l'élaboration de ces deux contrats de territoire s'est révélée d'autant plus active qu'il n'avait pas du tout été associé précédemment (2003-2004) à la préparation du Contrat de Pays signé avec l'Etat en 2004 et n'avait donc découvert que tardivement son contenu. L'élaboration du Contrat de Pays était donc restée strictement technique sans qu'il soit malheureusement l'occasion d'un débat entre les partenaires de la société civile.

L'ensemble des réflexions qui a été mené ces derniers mois a donc permis, dans ce contexte de contractualisation, de rédiger un avis global offrant une analyse du programme d'actions des Contrats de Territoire. Il faut cependant souligner qu'il s'agit d'une analyse d'un document provisoire, les instances du Conseil de Développement ayant débattu sur un programme encore non achevé. Dans ces conditions, il n'a donc pas été facile de motiver un avis global relatif à la cohérence d'ensemble des actions. Cette analyse est par conséquent incomplète puisqu'elle ne tient pas compte des dernières modifications intervenues au sein du programme d'actions.

Le présent document, validé en séance de Bureau du 12 octobre 2005, constitue la synthèse de l'ensemble des remarques et suggestions exprimées lors de ces débats et se veut le reflet de l'expression citoyenne locale.

La définition du projet de territoire du Pays de Châteaubriant

Les différentes contractualisations ont pour but premier de financer des actions de développement et d'aménagement dans le cadre d'un projet de territoire.

Originellement, ce projet de territoire a été initié par les élus, les principaux acteurs du Pays ainsi que de nombreux citoyens (en particulier dans les commissions du Comité de Bassin d'Emploi devenu depuis le « Conseil de Développement »). Le résultat a été la rédaction de la Charte de Territoire qui traduit la volonté de tous ces acteurs d'affirmer la création et le développement du Pays de Châteaubriant en s'appuyant sur trois principes forts :

- un pays d'ouverture,
- un pays entreprenant,
- un « pays de qualité ».

Ces trois principes ont prévalu à la définition des 12 articles qui figurent dans la charte de territoire à 10 ans :

- définir un projet commun de développement durable,
- s'engager à le mettre en œuvre,
- soutenir et développer l'activité économique,
- accompagner le développement des services à la population,
- préserver l'environnement et favoriser le cadre de vie,
- promouvoir la culture, le sport et les activités de loisirs,
- soutenir la vie associative,
- développer la formation et favoriser l'insertion,
- étendre et renforcer les réseaux de communication,
- affirmer l'identité du Pays de Châteaubriant,
- construire des partenariats efficaces,
- affirmer la gouvernance du Pays par la participation.

Sur la base des engagements de la charte de Pays, le Comité Syndical a souhaité privilégier et concentrer son action à court et moyen terme sur 4 axes stratégiques prioritaires, 4 axes qui constituent l'architecture de la Convention d'Objectifs à 6 ans :

- **le renforcement de l'identité du Pays,**
- **le développement économique et l'emploi,**
- **le développement des services à la population,**
- **l'amélioration du cadre de vie et de l'environnement.**

Des contractualisations se sont ainsi engagées afin de financer les projets concourant au développement et à l'aménagement du territoire du Pays : le Contrat de Pays signé le

23 décembre 2004 avec l'Etat, le Contrat de Territoire proposé par le Conseil Général et le Contrat Territorial Unique proposé par le Conseil Régional.

La méthodologie d'élaboration des Contrats

Le Contrat de Territoire et le Contrat Territorial Unique restent deux dispositifs distincts qui présentent de nombreuses disparités au niveau des conditions et des modalités d'élaboration. **Sur le Pays de Châteaubriant, il a été fait le choix de mener de front ces deux projets de contractualisation.** Ce choix n'est certes pas sans difficulté accrue puisqu'il implique de définir une démarche de travail globale qui tient compte des différentes exigences des deux contractants. Sur ce point précis, le Conseil de Développement regrette diverses rigidités en particulier dans le dispositif proposé par le Conseil Régional. Etant donné le caractère expérimental des Contrats, il aurait été plus opérationnel d'introduire la possibilité d'avenant au cours de la durée de la contractualisation, comme le fait par exemple le Conseil Général. L'introduction de modifications éventuelles par le biais des avenants rendait possible l'évaluation en cours de contrat et la poursuite d'une réflexion de l'ensemble des acteurs à la place d'une simple exécution technicienne.

La définition du contenu des deux contrats a nécessité un lourd travail technique que ce soit au niveau de la mise en place de la méthodologie de travail entre les différents interlocuteurs impliqués dans cette procédure d'élaboration (Directeurs Généraux des Services des 3 communautés de communes, Coordinatrice du Conseil de Développement, Cabinet de consultants, Services instructeurs du Conseil Général et du Conseil Régional) que dans la phase rédactionnelle des différents éléments devant composer le dossier final (conventions d'objectifs, fiches actions, tableau financier...).

De nombreuses réunions techniques se sont ainsi succédées depuis la fin de l'année 2004. Près de 14 rencontres ont eu lieu afin de parvenir à la définition d'un contenu finalisé. C'est sans compter les échanges constants entre les techniciens eux-mêmes et leurs élus, ainsi que les débats qui ont dû se dérouler au sein des instances politiques telles que le Bureau du Syndicat Mixte, le Comité Syndical, les Conseils Communautaires, les Conseils Municipaux...

Parallèlement et concomitamment à tout ce travail technique, il a été procédé au sein de chaque territoire intercommunal à un recensement des projets afin d'identifier les actions pouvant relever des contrats de territoire. De janvier à juin 2005, les communes ont été ainsi invitées à communiquer leurs propositions d'actions pour les 3 prochaines années. La Communauté de Communes de la Région de Nozay a également interrogé les acteurs de son territoire (les structures associatives notamment) pour connaître leurs attentes et leurs projets spécifiques.

Ce recensement global à l'échelle du Pays a permis de préfigurer le programme d'actions des Contrats de Territoire. **Parmi la multitude et la diversité des projets recensés, les élus ont dû alors procéder à des arbitrages et identifier les priorités d'actions à échéance 3 ans dans le cadre des orientations de développement qu'ils se sont données pour les 6 prochaines années (convention d'objectifs).** Cela a été l'occasion pour eux de réfléchir au développement qu'ils souhaitaient pour leur territoire et ainsi définir des objectifs à long terme. **Soulignons d'ailleurs que ces contrats ne constituent qu'une première étape dans la construction du projet de territoire global et que tous les besoins ne pourront être satisfaits dans le cadre de cette première génération. Ainsi, il faut déjà se situer dans une perspective longue.** A terme, il sera possible d'intégrer de nouvelles perspectives dans les prochains contrats de territoire (échéance 2008/2010). Ces trois prochaines années seront d'ailleurs nécessaires à la définition de nouvelles actions.

Malgré tout ce travail de réflexion mené par les élus, nous pouvons quand même déplorer l'approche encore trop «technicienne» du processus d'élaboration. Nous comprenons bien que l'urgence et la complexité des procédures nécessitent souvent de privilégier des solutions techniques au détriment d'un travail « lourd » de commissions, que ce soient celles des élus ou celles des partenaires. Cela dit, il aurait pu être envisagé, dès le lancement des nouveaux dispositifs de contractualisation et en amont de la phase rédactionnelle, de mener un large débat entre l'ensemble des élus des différentes Communautés de Communes. Le Conseil de Développement aurait pu également réunir ses commissions thématiques comme il l'a déjà fait à l'occasion du travail de préparation de la Charte de Pays et ainsi associer à la réflexion les forces vives du territoire.

Le Conseil de Développement s'est malgré tout attaché à instaurer modestement un débat au niveau des ses collègues, collègues qui ont exprimé un certain nombre de remarques d'ordre méthodologique :

Certains membres du collège des élus ont souligné par exemple l'intérêt de ce type de débat : cela leur a permis de connaître les projets des autres communautés de communes et d'avoir une vision d'ensemble des actions à l'échelle du Pays. Pour d'autres, les contrats de territoire ne constituent qu'une « régularisation » et qu'un « agglomérat » d'actions sans cohérence réelle. Certains ont déploré l'absence de concertation : « Pas de réel choix concerté entre tous les acteurs du territoire ».

Des élus ont également exprimé leurs difficultés : le manque d'information et d'échanges avec la Communauté de Communes du Castelbriantais, l'insuffisance d'assistance technique, la difficulté de fournir des fiches actions dans un délai court, la difficulté d'évaluer les besoins et de chiffrer des actions à échéance 3 ans... Les élus ont souligné l'intérêt du travail en commun et de la circulation de l'information entre les communes et les communautés de communes.

Concernant plus spécifiquement la démarche d'élaboration des contrats, le collège des entrepreneurs s'est posé la question de la place de la « démocratie participative » dans cette démarche et regrette de ne pas avoir eu les fiches actions afin de pouvoir se prononcer de façon plus pertinente sur le document.

Les membres du collège des associations se sont demandés, au vu de la multitude des actions inscrites au sein des Contrats de territoire, si elles pourront être réalisées dans leur totalité dans un délai de 3 ans.

Globalement, l'ensemble des collègues a déploré le manque de concertation entre les acteurs du Pays et le non-respect de l'article 12 de la Charte « Affirmer la gouvernance du Pays par la participation ».

AVIS GENERAL

Globalement et au regard des autres territoires également en cours de contractualisation, le Pays de Châteaubriant propose un programme riche et foisonnant avec de multiples actions structurantes.

- **Citons pour exemple, les actions de communication visant à valoriser le potentiel et l'image du Pays de Châteaubriant :** la définition d'un plan de communication global, la promotion économique du territoire ou encore la définition d'une stratégie de communication touristique. On peut effectivement souligner la recherche d'une réelle cohérence à l'échelle du Pays en matière de promotion et de signalisation touristique.
- Citons également les actions qui vont permettre de soutenir les services de proximité (Fonds de soutien aux communes en faveur du maintien des services et des commerces de proximité) et le développement des services à la personne. De multiples équipements vont ainsi être réalisés que ce soit dans le domaine culturel, sportif, social, de la petite enfance, de la jeunesse ou encore de la santé.
- Les actions culturelles présentées dans ce programme sont effectivement nombreuses avec la réelle volonté sur le territoire de soutenir et de développer la lecture publique : plus de 2/3 des projets concernent effectivement le développement et l'amélioration des infrastructures dédiées à la lecture : construction, réhabilitation de bibliothèques, aménagement de lieux de lecture... Ces actions s'inscrivent d'ailleurs dans la droite ligne des priorités départementales dans le domaine culturel. A noter également la volonté de structurer un réseau de bibliothèques et points de lecture au sein des territoires intercommunaux.
- Les projets de réalisation, de réhabilitation ou d'extension d'équipements sportifs (salles de sports, piscines, terrains de sport...) occupent également une large part. Ils vont permettre d'encourager la pratique d'activités sportives et de loisirs dans les communes ; une pratique qui est déjà bien développée sur le territoire. Ces investissements vont également permettre de maintenir des infrastructures de qualité déjà existantes notamment sur Châteaubriant et de résorber le déficit constaté en matière d'équipements secondaires sur les communes de plus petite taille.

Le Conseil de Développement a quant à lui aussi contribué à l'émergence et la proposition d'actions structurantes sur le territoire avec des projets tels que la mise en réseau et la structuration du tissu associatif, l'insertion sociale et professionnelle des femmes ou encore le soutien aux initiatives en faveur de la mobilité sur le Pays.

Il est à noter également la recherche d'une réelle cohérence avec les objectifs de la Charte de Pays : en effet, les actions proposées dans le programme d'actions répondent globalement aux engagements énoncés dans la Charte (respect des articles 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 10). Même s'il est vrai qu'un certain nombre d'objectifs inscrits dans la Charte ne se retrouve pas ou insuffisamment dans le programme d'actions, il faut être conscient que les Contrats sont élaborés pour une durée

de 3 ans et que tous les objectifs de la Charte à 10 ans ne peuvent en conséquence être satisfaits dans leur totalité sur cette période.

La mise en œuvre de ces Contrats de Territoire aura indéniablement un effet extrêmement positif sur le territoire : outre la manne financière qu'ils représentent, ils vont permettre aux élus des 3 territoires intercommunaux de poursuivre le travail commun initié à l'occasion de la définition de la Convention d'Objectifs et ainsi veiller ensemble à la bonne réalisation de ces contrats. **On pressent d'ailleurs à la lecture du programme d'actions l'esquisse de structuration d'une politique de Pays :** des actions telles que l'étude d'opportunité et de faisabilité pour la réalisation d'une zone intercommunautaire de Pays, le fonds de soutien au développement d'une politique culturelle de Pays ou encore la définition d'un plan de communication partagé reflètent la volonté locale naissante d'engager une démarche globale favorisant l'émergence d'une politique commune.

Même si ces contrats reflètent la perspective d'un Pays en construction, ils présentent cependant des lacunes tant dans la méthode, les finalités ou le contenu. Les Contrats de Territoire auraient pu être encore plus ambitieux si nous avions adopté une toute autre approche. On se heurte ici aux défauts et aux limites de la méthode d'élaboration précédemment évoquées : pour pouvoir élaborer des actions d'envergure structurantes, il aurait été primordial d'ouvrir un large débat démocratique de façon à construire une réelle ambition partagée par tous. Les Collèges du Conseil de Développement ainsi que les membres du Bureau ont unanimement soulevé cette insuffisance.

- **L'analyse des collèges n'a pas vraiment remis en cause le contenu des actions ; elle a plutôt souligné le manque de cohérence et de stratégie d'ensemble. Cette insuffisance de structuration globale vient de l'insuffisance même de finalités. Il ne s'est pas dégagé suffisamment de finalités de Pays, d'objectifs globaux à long terme.**
- Les collègues ont regretté le manque de vision prospective et d'anticipation suffisante en matière d'aménagement du territoire : **l'implantation du futur aéroport de Notre Dame des Landes prévue à l'horizon 2010-2015 n'a à aucun moment fait l'objet d'une réflexion préalable à la définition du programme d'actions. La Convention d'Objectifs reste d'ailleurs muette sur cette question.**
- Les Collèges ont également souligné l'absence au sein du contrat d'objectifs de **réflexion sur la formation sur le Pays avec pour objectif de réduire les déséquilibres entre les besoins des entreprises locales et l'offre de formation existante. Il n'y a pas non plus de réflexion globale ayant trait à l'accueil des nouvelles populations sur le territoire ou encore à l'habitat.**
- Les Collèges ont surtout soulevé l'absence de réflexion d'ensemble sur l'environnement pourtant priorité régionale et l'insuffisance de projets en matière de **développement durable, d'éducation/sensibilisation à l'environnement, d'énergies renouvelables.** Les questions liées à la gestion durable de l'espace et du sol restent également muettes dans les contrats. Fort du travail réalisé au sein de sa commission « Environnement et Cadre de vie », le Conseil de Développement a pourtant tenté d'impulser des actions en la matière. Une fiche action intitulée « Mise en synergie des acteurs de l'environnement » a même été proposée au Syndicat Mixte.
Cette action avait pour objectif d'identifier et de mettre en cohérence l'ensemble des initiatives menées localement en matière environnementale de façon à jeter les bases d'une

réflexion plus globale nécessaire et préalable à la définition d'une politique environnementale de Pays. Pour des raisons qui ne nous ont pas été communiquées, cette fiche n'a pas été accueillie favorablement par les élus.

- Les acteurs économiques du territoire (Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambres de Métiers, Chambre d'Agriculture et Association de Développement Touristique...) réunis au sein du Collège des Entrepreneurs ont également exprimé leur déception quant au contenu du volet dédié au développement économique (axe 2 du programme d'actions) ; un axe qu'ils estiment uniquement centré sur la création ou l'aménagement de zones d'activités qui ignore complètement les problématiques agricoles. **Ils ont déploré également que l'élaboration et la mise en œuvre de ces premiers contrats ne soient pas l'occasion de réduire le déséquilibre en matière de développement économique entre les 3 communautés de communes.**
- **Il est en effet regrettable que le programme d'actions ne laisse pas une plus large part à l'activité agricole :** il s'agit d'un secteur économique essentiel sur notre territoire qui couvre près de 70 % de l'espace sur le Pays et concerne 13 % de la population active, soit plus de 2 400 emplois (chiffres 2002). Même si leur faculté d'adaptation a permis aux agriculteurs d'intégrer l'ensemble des évolutions techniques, réglementaires et environnementales de ces dernières décennies, il leur faut aujourd'hui répondre à de nouveaux défis qui s'annoncent de manière inquiétante : les transmissions-installations qui n'assurent pas un renouvellement à long terme des exploitations et des exploitants, le défi d'une agriculture de qualité, la diversification...
- Plus globalement, les membres du Collège des entrepreneurs n'ont pas le sentiment d'avoir été écoutés d'autant qu'ils avaient élaboré en **2004 un travail d'identification des enjeux cruciaux en matière de développement économique sur le territoire et formulé des propositions d'actions.** Les **3 chambres consulaires et l'ADT** avaient en particulier définis **7 priorités pour le développement économique du Pays (adapter l'offre de services, mieux transmettre les entreprises, développer et pérenniser les activités, implanter des activités nouvelles, mieux s'insérer dans l'environnement et le territoire, etc...).** Le Collège des Entrepreneurs a regretté que ces enjeux n'aient été repris que sommairement dans le programme.

Parmi les autres insuffisances soulevées lors des débats des collèges, il a été noté l'absence de projets visant à valoriser le patrimoine bâti local (patrimoine religieux, industriel ou encore petit patrimoine de proximité).

PROPOSITIONS

Se situant déjà dans la perspective d'un deuxième contrat, le Bureau du Conseil de Développement et les collèges se sont attachés à formuler des propositions d'actions ou de réflexions susceptibles d'être initiées dans les prochaines années :

- **Réflexion globale en matière de prospective et de devenir du Pays** pour se situer au plus près des besoins de la population en anticipant sur les évolutions du territoire. Ceci requiert en outre la définition et la valorisation, par la communication de son image, de l'identité du Pays.

Cela suppose d'évoquer les questions plus concrètes de **l'accueil des nouveaux arrivants, du développement des services ou encore de la politique de l'habitat-logement à l'échelle Pays**

Au sein de cette réflexion, des actions seraient susceptibles d'être mises en œuvre comme un recensement de l'habitat existant sur le territoire et la poursuite du travail réalisé dans le cadre du projet de Maison de l'Habitat.

- Cette réflexion globale pourrait s'accompagner **d'une réflexion spécifique sur l'opportunité et la mise en place d'un Schéma de COhérence Territorial sur le Pays de Châteaubriant**. Cela permettrait de s'interroger notamment sur la répartition des services et des équipements à court, moyen et long terme à l'échelle du Pays.

Il pourrait d'ores et déjà être envisagé de procéder au recensement des besoins actuels et futurs comparativement à l'offre de services proposée. **Ce recensement joint à une stratégie appropriée pourrait par exemple aider au soutien de l'artisanat et du commerce de proximité.**

En matière d'infrastructures de transport, il a été suggéré la réalisation de nouveaux équipements structurants afin favoriser le désenclavement de Châteaubriant.

- **Les questions liées à la formation**, qu'elle soit initiale et continue ont également été posées. Les collèges ont souhaité unanimement que la formation fasse l'objet d'une réflexion particulière. Des pistes d'actions ont été lancées comme par exemple la réalisation d'une étude sur la mise en place de sections de formation innovantes afin de pouvoir attirer des jeunes diplômés sur le territoire ou encore le développement de formations et de dispositifs de formation pour les publics en difficulté.
- **Autres pistes évoquées mêlant l'environnement et l'économie :**
La réalisation d'une étude pour la mise en place d'une Zone économique d'Intérêt Départemental sur le Pays de Châteaubriant ; la création une zone d'activités d'intérêt de Pays avec un label écologique dans une logique de développement durable ou encore la réalisation d'une étude spécifique concernant le traitement des déchets agricoles.

COLLEGE	REMARQUES DE FOND (relatives au contenu même du programme d'actions)			REMARQUES DE FORME (relatives à la procédure d'élaboration des contrats)
	Avis global	Thèmes absents ou insuffisamment abordés	Propositions formulées	
ASSOCIATIONS	<p>De nombreuses actions d'intérêt pour le territoire (actions de valorisation de l'image du Pays, de soutien aux services de proximité, de développement des services à la personne, de structuration de la vie associative...)</p> <p>Bonne cohérence globale avec les objectifs de la Charte</p> <p>Peu d'actions de dimension Pays dans le domaine de l'environnement</p> <p>Manque de cohérence entre les projets proposés par chaque communauté de communes : pas de stratégie ressentie à l'échelle du Pays</p>	<p>› Absence de projet dans le domaine de la formation (absence d'action visant à réduire les déséquilibres entre les besoins des entreprises locales et l'offre de formation existante)</p> <p>› Le développement durable</p> <p>› L'éducation/sensibilisation à l'environnement</p> <p>› La gestion et la maîtrise de l'espace et du sol</p>	<p>Association du Conseil de Développement à la réflexion relative à la recherche d'un site d'enfouissement des déchets ménagers sur le territoire</p>	<p>Multitude d'actions inscrites au sein des Contrats de territoire : les membres du collège se demandent si tous ces projets pourront réellement être réalisés dans un délai de 3 ans...</p>
ELUS	<p>Pas de réelle cohérence à l'échelle du Pays en matière d'habitat</p> <p>Nécessité de poursuivre le développement des services à la population et aux entreprises</p> <p>Importance des questions liées à la mobilité sur le territoire : nécessité de mener des actions en la matière</p>	<p>› L'environnement</p> <p>› Les énergies renouvelables, l'éolien</p> <p>› La formation</p> <p>› L'agriculture</p> <p>› Le patrimoine bâti</p>	<p>› Réflexion sur la mise en place d'un SCOT sur le Pays de Châteaubriant</p> <p>› Réflexion sur une politique de l'habitat à l'échelle Pays</p> <p>› Réalisation d'un inventaire de l'habitat existant sur le territoire et poursuite de la réflexion sur une Maison de l'Habitat</p> <p>› Etude pour la réalisation d'une Zone économique d'Intérêt Départemental sur le Pays de Châteaubriant</p> <p>› Réflexion globale à mener sur l'identité et l'image du Pays</p> <p>› Projet de Maison des associations pour le prochain contrat 2008-2010</p>	<p>Certains élus ont souligné l'intérêt de ce type de débat : cela leur a permis de connaître les projets des autres communautés de communes et d'avoir une vision d'ensemble des actions à l'échelle du Pays.</p> <p>Pour d'autres, les contrats de territoire ne constituent qu'une « régularisation » et qu'un « agglomérat » d'actions sans cohérence réelle.</p> <p>Certains ont déploré l'absence de concertation : « Pas de réel choix concerté entre tous les acteurs du territoire ».</p> <p>Des élus ont exprimé leurs difficultés : le manque d'information et d'échanges avec la Communauté de Communes du Castelbriantais, l'insuffisance d'assistance technique, la difficulté de fournir des fiches actions dans un délai court, la difficulté d'évaluer les besoins et de chiffrer des actions à échéance 3 ans...</p> <p>Les élus ont souligné l'intérêt du travail en commun et de la circulation de l'information entre les communes et les communautés de communes.</p>
ENTREPRENEURS	<p><u>Un axe 2 quasi-exclusivement dédié à la création ou l'aménagement de zones d'activités avec :</u></p> <p>› une concentration des zones d'activités sur la Communauté de Communes du Castelbriantais</p> <p>› au sein de la Communauté de Communes du Castelbriantais, une concentration sur la ville centre de Châteaubriant</p> <p>Un réel déséquilibre constaté en matière de développement économique entre les 3 Communautés de Communes</p> <p>La nécessité de développer davantage les actions visant à soutenir les activités artisanales et commerciales de proximité</p> <p>Des actions pour le développement touristique ne relevant pas toujours du territoire du pays alors qu'elles concourent à renforcer son identité</p> <p>Les 7 enjeux définis par les 3 chambres consulaires et l'ADT en 2004 ne sont repris que sommairement dans le document</p>	<p>› Peu d'actions dans le domaine agricole, notamment concernant la transmission / reprise d'exploitations</p>	<p><u>Les thématiques suivantes auraient pu être intégrées à l'axe 2 :</u></p> <p>› Financement des équipementiers afin de favoriser le désenclavement de Châteaubriant</p> <p>› Financement d'études concernant le traitement des déchets agricoles, artisanaux et industriels</p> <p>› Financement d'études sur la mise en place de sections de formation innovantes, et plus globalement sur l'attraction de jeunes diplômés sur le territoire</p>	<p>Plus globalement, concernant la démarche d'élaboration des contrats, le collège se pose la question de la place de la « démocratie participative » dans cette démarche et regrette de ne pas avoir eu les fiches actions afin de pouvoir se prononcer de façon plus pertinente sur le document.</p> <p>Proposition de développer le partenariat entre les niveaux décisionnels (Communautés de Communes, Communes) et les acteurs économiques du Pays qui pourraient apporter sur certains projets leurs compétences et leurs expertises pour aider à la prise de décision.</p>
SALARIES	<p>Un manque de stratégie d'ensemble, de concertation et d'ambition de Pays</p>	<p>› la formation</p> <p>› les nouveaux arrivants</p> <p>› l'environnement</p> <p>› l'aéroport Notre Dame des Landes</p>	<p>› Créer une zone d'activité d'intérêt de Pays avec un label écologique dans une logique de développement durable</p> <p>› Développer les formations et les dispositifs de formation pour les publics en difficulté</p>	<p>Manque de concertation entre les acteurs Pays et non-respect de l'article 12 de la Charte « Affirmer la gouvernance du Pays par la participation ».</p>

